

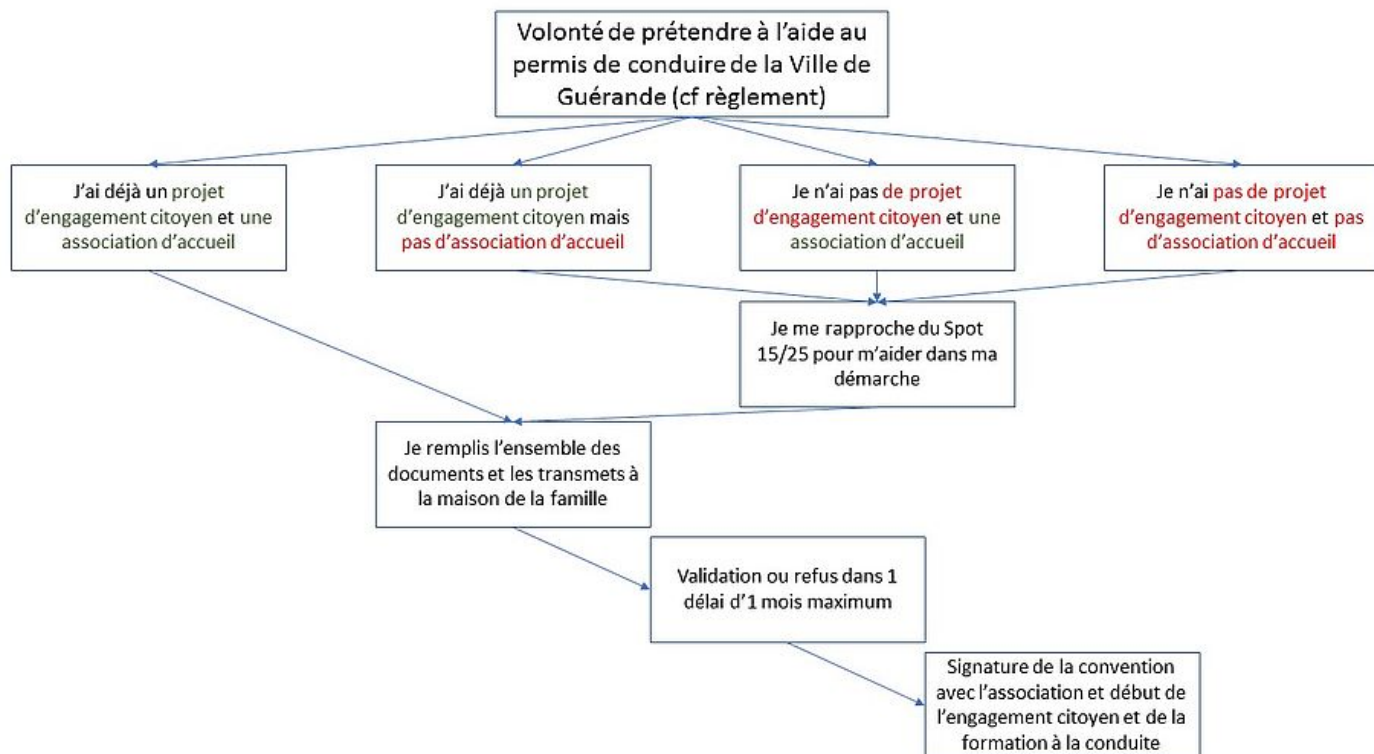
# Aide au permis de conduire 16-25 ans

Le permis de conduire est un outil indispensable pour permettre aux jeunes de s'insérer professionnellement et socialement. Bien que primordial, son obtention nécessite un apport financier conséquent qui n'est pas à la portée de toutes et tous. Conscient de la situation de la jeunesse depuis le début de la crise sanitaire, la municipalité souhaite accompagner financièrement les jeunes Guérandais qui souhaitent en faire l'acquisition, en échange d'un engagement citoyen pour la collectivité.

Cette opération s'adresse à l'ensemble des jeunes résidants depuis 1 an à Guérande, de 16 à 25 ans, qui souhaite, pour la première fois, obtenir leur permis de conduire. Cette aide ne nécessite pas de conditions de ressources. Un dossier de candidature sera à remplir afin de déterminer l'engagement qui leur correspondra le mieux.


- › [Règlement complet](#)
- › [Dossier de candidature](#)
- › [Autorisation parentale aide au permis de conduire](#)
- › [Convention d'engagement aide au permis de conduire](#)

La participation de la Ville par bénéficiaire sera de 500 €, en échange de 42 heures sur six mois dans les associations ou services municipaux. Ils réaliseront un engagement citoyen à caractère social, citoyen, solidaire, humanitaire ou environnemental. **Le dépôt de candidature est possible à partir du jeudi 10 mars 2022.**



Les auto-écoles de Guérande conventionnées sont les suivantes :

- > Auto-école Pascal - 4 Fbg Sainte-Anne, 44350 Guérande - 02 40 42 96 33
- > CFR44 Guérande - 1 Avenue Anne de Bretagne, 44350 Guérande - 02 51 75 57 43
- > Pressoïlle Conduite - 20 Boulevard du Général de Gaulle, 44350 Guérande - 02 40 17 62 61



**HÔTEL DE VILLE**  
 7 place du marché au Bois  
 44350 Guérande  
 Tél : 02 40 15 60 40

**HORAIRES :**  
 Lun - Ven : 8h30 > 12h  
 13h30 > 17h30  
 Mar : 14h30 > 17h30  
 Sam : 9h > 12h

Ville de  
**Guérande**